

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame TAUVERON, Greffière

10 heures 00 (heure de Nouméa)

01)	DOSSIER N° 2501071	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire WALLIS ET FUTUNA : Demande l'annulation des élections de la CCIMA du 17 décembre 2025 organisées à Mata Utu et à Leava ainsi que l'élection du bureau en date du 22 décembre 2025.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Monsieur B [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Monsieur T [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Madame M [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Monsieur T [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Monsieur G [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
	Madame T [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Défendeur	ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES ILES WALLIS ET FUTUNA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES METIERS ET D'AGRICULTURE	

Arrêté le 09/02/2026
Le magistrat délégué, G. Prieto